

**A diffuser à
tous les ITPE**

la lettre
DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Numéro 217

Paris, le 11 octobre 2004

**LE CTPM APPROUVE LE NOUVEAU STATUT DES ITPE
Un nouveau « décompte provisoire » bien gagné !**

Cher(e) camarade,

Le CTPM du 11 octobre 2004 vient d'entériner les projets de décrets concrétisant le nouveau statut des ITPE.

Les mesures annoncées au nom du Ministre en accompagnement, sont significatives en pyramidage, en gestion et en indemnitaire, comme nous l'exigions.

En complément du repyramidage historique opéré au PLF 2005, pour assurer un juste niveau de promotions (à IDTPE et à IRGS d'une part et à CARGS, IDTPE-CA et IDTPE-CA+ d'autre part), et pour généraliser le Principalat CFC dès 2005, le pyramidage à 500 pour les deux classes d'ICTPE permet la création de l'ICRGS ainsi qu'une augmentation des promotions à ICTPE 2^{ème} classe et ICTPE 1^{ère} classe. Cela permettra en gestion d'atteindre l'indice 1015 pour tous les IDTPE au cours de leur carrière.

Le Principalat désormais généralisé permettra d'accéder à l'indice 966 en fin de carrière d'ITPE pour ceux rentrés dans le grade suffisamment tôt.

La revalorisation au 1^{er} niveau de fonctions avec un échelon supplémentaire à IB 801, l'accélération significative en début de carrière, (on atteint le 6^{ème} échelon 2 ans ½ plus tôt qu'actuellement selon une grille passant de 26 à 27 ans), ainsi que la généralisation du Principalat sont désormais acquises.

La mise en œuvre, programmée pour début 2005, doit permettre les premiers reclassements au printemps 2005, en même temps que la traduction en gestion de ce nouveau statut. Un budget de 3,23 millions d'Euros est réservé dans ce but au PLF 2005.

Sur le plan indemnitaire, le SNITPECT a pu arracher qu'en complément de la redistribution en PSR à tous les ITPE des 500 k Euros budgétés au PLF 2004, et de la revalorisation de l'ISS à 1,5 % pour 2005, les coefficients de grade sont désormais de : 62 pour ICTPE 1^{ère} Classe, 55 pour ICTPE 2^{ème} Classe, 50 pour IDTPE à partir du 6^{ème} échelon et 42 du 1^{er} au 5^{ème}, 30 pour ITPE à partir du 7^{ème} échelon et 25 du 1^{er} au 6^{ème} échelon.

Ce statut, ces mesures d'accompagnement, viennent compléter ce que nous avons déjà gagné depuis le CTPM du 23 septembre 2004 concernant l'ENTPE, les promotions 2005, l'essaimage et la gestion.

C'est un succès à mettre à l'actif de l'extraordinaire et remarquable mobilisation dont ont fait preuve une grande majorité d'ITPE durant toute l'année 2004. La manifestation et la grève du 29 juin 2004, l'AG exceptionnelle des sections du 26 août 2004, ces derniers mois d'actions innovantes et de mobilisations intensives dans les sections, furent déterminantes. In extrémis nous avons obtenu l'arbitrage gouvernemental, les indispensables mesures au PLF 2005, ce CTPM du 11 octobre 2004 et des mesures d'accompagnement significatives.

C'est un succès de qualité. Les dispositions obtenues permettent une progression indiciaire à ITPE et d'atteindre HEA. Elles permettent un meilleur fonctionnement de toutes les promotions, garantissant l'IRGS, l'ICRGS et le Principalat.

C'est un succès qui concerne tous les ITPE sans exception, la gestion, le pyramidage et l'indemnitaire venant permettre les indispensables avancées et revalorisations qui ne sont pas traduites statutairement.

C'est un succès qui en prépare et présage d'autres. La « réception et décompte définitifs » supposent que soient satisfaites des revendications qui restent d'actualité. Nous les avons rappelées en CTPM (voir déclaration jointe). Nous les obtiendrons, tous ensemble, déterminés à progresser encore.

Ces succès à venir, nous les préparons déjà par nos interventions et actions visant à promouvoir la qualité des parcours des ITPE, en agissant et faisant progresser le recrutement, la formation, les missions et responsabilités, l'essaimage, la gestion, l'indemnitaire et le statut.

Dans les prochains mois, nous connaissons des évolutions majeures des structures de la Fonction Publique, de l'Etat et du METATM en particulier. Nous aurons à peser dans ces processus pour qu'ils prennent en compte la conception du service public que nous défendons et pour que tous les ITPE aient accès dans ces nouvelles structures, aux métiers de haut niveau qui sont les leurs. C'est ainsi que, tous unis, nous ferons en même temps progresser le service public et aboutir nos revendications.

Conformément aux orientations données par la Commission Exécutive exceptionnelle du 7 octobre 2004, **l'ensemble des actions en cours sont à suspendre immédiatement.** Nous restons déterminés et vigilants pour la concrétisation de ces avancées.

Pour le gouvernement, il ne peut s'agir que d'une étape inscrite dans le processus désormais officiellement engagé de fusion des corps d'Ingénieurs de l'Etat. Dont acte. Le Congrès de décembre 2004 saura en tenir compte pour la suite. Nous savons faire et sommes décidés à avancer encore.

Le corps des ITPE poursuit sa marche vers sa promotion collective. Soyons fiers de ces nouveaux résultats. Ils sont les nôtres.

Bravo et merci à tous !

Pascal Pavageau
Secrétaire Général